

O B J E T : Construction d'un Centre d'Aide par le Travail pour les Aveugles au CHAUDRON  
Exercice du rôle de Maître de l'Ouvrage Délégué pour le compte de l'Union des Aveugles de la REUNION

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

L'Union des Aveugles de la Réunion envisage de construire un Centre d'Aide par le Travail pour les Aveugles au CHAUDRON, sur le terrain mis à sa disposition par la Commune à cet effet, et se propose d'en déléguer la maîtrise d'ouvrage à la Ville.

Cette opération, d'un coût total estimé à 6 500 000 Francs, serait financée de la façon suivante :

- subvention Ministère de la Santé :	40%
- subvention Région :	22,5%
- prêt Sécurité Sociale :	30%
- participation de l'Union des Aveugles :	7,5%
TOTAL :	100 %

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à passer avec l'Union des Aveugles de la Réunion une convention acceptant la délégation de maîtrise d'ouvrage pour cette opération.

MIS AUX VOIX, LE RAPPORT

EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

-----  
UC - St-Denis le 20 Janvier, 1982  
P/le Préfet, le Secrétaire Général  
Signé : Didier Culo d'au  
Pour Copie Certifiée Conforme,  
Le Directeur des Finances et des  
Collectivités Locales,

Signé : Martin, Et. A. Parcaay